

Département du MORBIHAN Arrondissement de VANNES Commune de LOCQUeltas		COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mil vingt et un, le 25 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUeltas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.
Nombre de Conseillers présents	17	
Procurations	1	
Date convocation : 21 janvier 2021		

Présents – GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, HARNOIS Valérie, SANCHEZ Patrick, BARON Hélène, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, NICLAS Marylène, PENVERN Anne-Laure, GODEC Sébastien, MAUPAY Clémence, GRONNIER Jean-Louis, ALLAIN Christophe, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel.

Absents/procurations : PEDRONO Philippe (donne pouvoir à LE ROCH Michel), YANNIC Angélique.

Secrétaire de séance : DUBOIS Colette.

OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, ouvre le 1^{er} conseil municipal de l'année 2021. Un seul point à l'ordre du jour, compte-tenu du débat d'orientation budgétaire qui suivra, hors séance du conseil municipal (non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants).

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, annonce à l'assemblée que Madame Angélique YANNIC est maman pour la 2^{de} fois. Félicitations.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020 :

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, propose à l'assemblée le compte-rendu de la séance précédente.

Madame Isabelle JEGOUSSE-GARCIA souhaite revenir sur le droit de préemption délégué à l'EPFB dans le cadre des parcelles appartenant à la famille Le Priol : qui va entretenir ce terrain après que l'EPFB aura préempté ?

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, indique que c'est à la commune que revient la charge de cet entretien.

Madame Isabelle JEGOUSSE-GARCIA souhaite ajouter la précision suivante au compte-rendu de la séance précédente : l'impossibilité de recruter un CDD concerne le détachement longue durée supérieur à 6 mois.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, confirme que cette précision sera ajoutée au compte-rendu.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu.

OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AU 11 PLACE DE LA MAIRIE (Délibération n°2021.01.01)

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

La commune de Locqueltas est propriétaire du bâtiment sis 11 place de la Mairie, dit Maison Le Calonnec, cadastré AA 63.

La maison le Calonnec a été réhabilitée avec l'aménagement d'un local commercial de 43 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Les travaux sont désormais achevés.

La municipalité a été sollicitée par Madame Sylvie POTIER, gérante de la société « Eventi Déco » (n° SIRET 807 740 667 00017), dans le cadre de la location d'un local professionnel.

Il est proposé au Conseil Municipal la location, dans le cadre d'un bail commercial, de ce local commercial d'une surface de 43 m², pour un loyer mensuel de 430 €.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, propose que ce bail soit effectif à compter du 1^{er} février, si les conditions sanitaires le permettent. Le prix proposé est le même que précédemment : 10 € le m². La signature interviendra la semaine prochaine chez le notaire.

Monsieur Michel LE ROCH, adjoint aux finances, n'exclue pas une prochaine délibération visant à reporter ce 1^{er} loyer, si la situation sanitaire devait retarder l'ouverture du commerce.

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

APPROUVE la location, dans le cadre d'un bail commercial, du bien situé 11 place de la mairie, d'une surface de 43 m², pour un loyer mensuel de 430 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Projet de parc éolien :

Monsieur Hervé JAN, adjoint à l'environnement, annonce que le travail engagé avec les élus de Plaudren et GMVA se poursuit. Une réunion d'information aux conseillers municipaux des 2 communes et membres des commissions environnement est prévue le jeudi 4 février à 18h à Plaudren. Des maires, de communes limitrophes ou à potentiel éolien, seront également présents. Cette formation vise à apporter des conseils pour savoir comment répondre aux interrogations et remarques des citoyens, et démêler le vrai du faux concernant toutes les informations qui peuvent circuler. Par ailleurs, une action d'information devrait être organisée le samedi 20 février à Plaudren. Elle concernera tous les riverains situés dans un rayon de 2 kilomètres autour du parc éolien. Des panneaux d'informations et stands seront installés pour l'occasion. Une présentation similaire sera organisée ultérieurement et ouverte à tout public, probablement en mars ou avril. Le projet citoyen est à l'étude : les 2 communes, GMVA et Morbihan Energie participeraient financièrement, ainsi que les citoyens qui le souhaitent.

Assurances de la collectivité :

Monsieur Jean-Louis GRONNIER relance la municipalité sur l'étude des contrats d'assurances.

Monsieur Michel LE ROCH, adjoint aux finances, n'oublie pas le travail débuté et annonce que la poursuite de l'étude engagée reprendra en mars après le vote des budgets.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER pointe les nouveaux équipements, le renouvellement du matériel, et la crainte d'un sinistre éventuel qui pourrait être dommageable financièrement.

Monsieur Michel LE ROCH, s'engage à ce que travail soit achevé prochainement.

Commission finances :

Monsieur Michel LE ROCH, adjoint aux finances, annonce que la commission finances se réunira le mardi 2 mars à 19h30 pour étudier les projets des budgets 2021 (commune, Kérobin, CCAS).

Non renouvellement du contrat de l'animateur de la MdJ :

Madame Isabelle JEGOUSSE-GARCIA exprime sa surprise suite au départ de l'animateur de la MdJ. Bien qu'ayant lu le courrier adressé à tous les parents concernés, cette décision semble soudaine.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, explique que le bureau a pris cette décision unanimement.

Monsieur Michel LE ROCH, adjoint au personnel, ajoute que l'agent était compétent dans l'animation en tant que telle, mais il subsistait 2 carences rédhibitoires malgré les conseils et mises en garde répétées : aucun lien avec la hiérarchie et non-respect des procédures de décisions (électron libre), difficultés à

travailler en équipe. Recruté pour un an en mars 2019, la coordination lui avait été retirée en mars 2020 à l'occasion d'une prolongation d'un an.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, ajoute qu'il n'était pas question dans ces conditions de titulariser l'agent.

Monsieur Michel LE ROCH, adjoint au personnel, conclue qu'un nouvel animateur/animatrice sera recruté(e). Une annonce a été publiée. Les candidats ont jusqu'au 29 janvier inclus pour se manifester. Il s'agit bien d'un poste d'animateur et non de coordinateur.

Bulletin municipal :

Monsieur Claude JACOB, conseiller délégué aux associations (qui assure l'intérim de Madame Angélique YANNIC, conseillère déléguée à la communication) annonce que le bulletin communal est arrivé. Tout est prêt, chacun a son paquet : merci à Marylène NICLAS pour le temps consacré. Les exemplaires en trop seront à ramener en mairie.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, indique que 875 tirages ont été réalisés, ce qui est un peu juste.

Fin de séance :

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, clôt la séance.